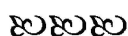


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 mars 2025

Délibération n° 2025-03-13-23-1



23.1 - Validation du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Rapporteur : Jean-Bernard BARTHEL, Vice-Président

Le treize mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du sept mars deux mille vingt-cinq, s'est rassemblé Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président.

Nombre de conseillers					
Légal	En exercice	Présents	Procurations	Excusés	Absents
80	80	53	15	3	9

Présents : Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Marc SCHWARTZ, Jean-Bernard BARTHEL, Durkut CAN, Gaston MEYER, Denis PEIFFER, Hubert BOURING, Claude DECKER, Jean-Luc ECHIVARD, Christiane MALLICK, Bernard CLAVE, Bernard FOUILHAC-GARY, Michaël FREYERMUTH, Armand GILLET, Henri HAXAIRE, Philippe LEGATO, Freddy LITTY, Jean-Luc LUTZ, Patricia MOMPER, Daniel MULLER, Franck PHILIPPI, Bertrand POTIE, Bernard ROHR, Sébastien SCHMITT, Jacques SENDRAS, Pascal WEISSLINGER, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Muriele BREITENBACH, Christine CARAFA, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Jean-Claude FELD, Christiane HECKEL, Anne-Marie HENRY, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Sébastien JUNG, Christine MARCHAL, Sophia MATTA, Bernadette NICKLAUS, Michel ROUCHON, Jean-Paul SCHMITT, Corinne THINNES, Sylvie THIRION, Maxime TRITZ, Jean-Claude VOGEL.

Procurations: Sonia BUR ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Pierre-Jean DIDIOT ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ, Sandrine MOMPER ayant donné pouvoir à Jean-Bernard BARTHEL, Fabien PEIFER ayant donné pouvoir à Jean-Luc LUTZ, Yves ZINS ayant donné pouvoir à Isabelle BEHR, Stéphanie BEDE-VÖLKER ayant donné pouvoir à Christine CARAFA, Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Nicole BOURESY-DORKEL ayant donné pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Alain DANN ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS, Evelyne FIRTION ayant donné pouvoir à Daniel MULLER, Michèle GABRIEL ayant donné pouvoir à Michel ROUCHON, Nicole MULLER-BECKER ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Jeannine QUODBACH ayant donné pouvoir à Jean-Luc ECHIVARD, Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Excusés : Lucien DORSCHNER, Cyrille FETIQUE, Roger HEIM.

Absents non excusés : Ludovic ESTREICH, Hervé RUFF, Pascal TARILLON, Marielle ALLARD, Alain BARDA, Eric BAUER, François BOURBEAU, Régis BRUCKER, Jean-Luc NEUMANN.

Le Conseil de Communauté,

Sur le rapport de **Jean-Bernard BARTHEL, Vice-Président**

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui rend obligatoire l'adoption des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) pour tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants,

Vu les articles L.229-26 et R.229-51 à 56 du code de l'environnement réglementant l'élaboration des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux,

Vu l'article R. 122-17 du code de l'environnement,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2018-02-15-13-1 du 15 février 2018 approuvant la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est soumise à l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial,

Sur l'avis du Bureau en date du 06/03/25,

Décide
à l'unanimité des voix

D'arrêter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial tel qu'annexé à la présente,

De soumettre ledit projet de Plan Climat Air Energie Territorial pour avis à l'Etat et à le Conseil Régional Grand Est,

De soumettre l'évaluation environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à ajuster le projet au vu des avis de l'Etat, de l'Autorité Environnementale et de la Région,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à organiser une consultation du public et à ajuster le projet de Plan Climat Air Energie Territorial au vu des éléments pertinents qui seraient issus de cette consultation publique,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Pour le Président, Roland ROTH
Par délégation, le Directeur Général des
Services, Arnaud MATHY



Délibération rendue exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 17/03/25
- La publication ou la notification le : 18/03/2025
- L'affichage le : 18/03/2025
- Identifiant de télétransmission : 057-200070746-20250313-53045-DE-1-1

Pièce(s) Jointe(s) :

- Diagnostic PCAET Version finale
- EES_PCAET_CASC_AdT_VD_Janvier2025
- Programme d'actions PCAET